

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 13 avril 2023

Date convocation : le 06 avril 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le treize avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Patrick LEROUX

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 9
- Nombre de membres en activité : 9
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Sébastien CARRARA, Rachid KALAI, Marcel HECQUET et MMES Pascale BONHOMME et Muriel DOUBET.

Absente excusée : MME Catherine TAVARES ayant donné pouvoir à Philippe QUILLET.

Madame Muriel DOUBET est nommée secrétaire de séance.

07-2023 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Les membres du Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction budgétaire M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 qui représente un excédent de fonctionnement de 5 109.81€ et un déficit d'investissement de 33 662.19€, soit un déficit global de 28 552.38€,

Vu le report en section de fonctionnement de l'année 2021 de 141 635.93€,

Considérant un résultat pour l'année 2021 de – 28 552.38€,

Considérant un résultat de clôture pour 2021 de 69 156.51€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 voix,

DÉCIDE d'accepter la proposition de l'affectation des résultats 2022 à reporter au Budget Primitif 2023 comme suit :

Report en section de fonctionnement au Budget Primitif 2023 (Ligne 002) : 121 338.09€

Report en section d'investissement au Budget Primitif 2023 « 001 », solde d'exécution d'investissement reporté : 78 440.80€ (dépenses).

Report en section d'investissement au Budget Primitif 2023 « 1068 », déficit d'investissement : 26 259.22€ (recettes).

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Patrick LEROUX

